



Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration  
 Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Madame Anne Luyet  
 Députée-suppléante  
 Rue Albert Chavaz  
 1965 Savièse

Date 24 août 2012

**Votre question écrite du 15 juin 2012 intitulée "Un groupe de travail pour quel scénario ?"**

Madame la Députée-suppléante,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite du 15 juin 2012, par laquelle vous sollicitez des informations sur la poursuite de certaines études en regard des scénarios proposés par le comité de pilotage « Aéroport de Sion ». Il nous charge de vous répondre comme il suit.

En date du 25 avril 2012, le Conseil d'Etat a transmis au Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des Sports (DDPS) l'étude menée par l'EPFL et son avis sur ses conclusions, à savoir le plafonnement du bruit à celui constaté durant l'année 2001. Cette position, défendue depuis 2007, apparaît aux yeux du Gouvernement valaisan comme étant un compromis acceptable pour toutes les forces en présence, quand bien même celui-ci n'est pas idéal.

Nous attendons désormais de la part de Monsieur le Conseiller fédéral Ueli Maurer une prise de position officielle sur ce dossier, ainsi qu'une proposition de rencontre pour en discuter.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a pris bonne note de la décision du Grand-Conseil, en session de mai 2012, de refuser par 75 voix contre 26 et 11 abstentions, la résolution urgente des députés Olivier Delaloye, PLR, Didier Fournier, ADG, Marylène Volpi Fournier, ADG, et Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC, intitulée : « L'avenir de Sion et des communes d'AggloSion, c'est maintenant ». Celle-ci demandait, comme la Ville de Sion, l'abandon par l'armée des vols de F/A 18 et autres avions de même type, sans toutefois remettre en cause les autres activités militaires de l'aérodrome.

Ainsi, des pourparlers entre le DDPS et le Gouvernement valaisan ne pourront être initiés avant qu'une prise de position fédérale nous soit communiquée (pas avant la fin de cette année, selon le Chef de l'Armée, Monsieur le Commandant de corps André Blattmann).

De même, un nouveau Groupe de travail ne saurait se réunir valablement pour traiter l'un ou l'autre de ces scénarios, sans que l'on connaisse la détermination des Autorités fédérales et par-là, l'avenir de la base aérienne militaire de Sion.

De fait, le Conseil d'Etat souhaite connaître la volonté du DDPS avant d'entamer de nouveaux travaux. Dans tous les cas, nous sommes conscients des multiples implications de la présence militaire sur l'aéroport sédunois, telles que mentionnées dans votre question écrite, et ce, en terme d'emplois, de formations, de charges financières, de retombées économiques, d'impact sur les investissements, etc.

Ces éléments mériteront d'être encore approfondis dans les réflexions futures.

Nous espérons vous avoir renseignée utilement et vous prions d'agréer, Madame la Députée-suppléante, nos salutations distinguées.



**Esther Waeber-Kalbermatten**  
Conseillère d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil  
Service parlementaire